

Commune de Saint Amand sur Fion

Réunion du Conseil Municipal du 8 décembre 2022

Présents : Sylvain Lanfroy, Jean-Claude Joffres, Laurence Leblanc, Victorien Leblanc, Coralie Soudant, Viviane Ovide, Chantal Depaquis, Xavier Lefebvre, Julien Bricquet, Lucie Sébille, Florian Baudot, Pauline HENRY.

Absent : Sandrine Carré, Grégor GIMENEZ, Jérémy Albertini.

Le maire ouvre la séance à 20h30,

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le secrétaire de séance est Madame Lucie SEBILLE.

- **Adoption du compte-rendu du conseil du 6 octobre 2022.**

Le compte rendu est relu et n'appelle aucune remarque des conseillers.

- **Situation budgétaire**

Le Maire parcourt la situation des comptes de l'année arrêtés au 7 décembre 2022 qui présente un résultat positif de 118.000 euros en fonctionnement avant écritures de fin d'années.

La situation des dépenses d'investissement est en ligne avec le budget et les adaptations réalisées en cours d'année.

Le solde de trésorerie au 7 décembre est de 175.000 euros disponibles.

Cependant le Maire rappelle que le projet de rénovation de l'église va nécessiter un besoin de trésorerie. Deux des quatre subventions ne versent pas d'acomptes, il est nécessaire de faire l'avance de trésorerie avant d'obtenir les versements de subventions et les remboursements de TVA.

Le Maire rappelle que les taux d'imposition de taxes foncières n'ont pas été modifiés.

- **Ligne de trésorerie**

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet de prêt de Trésorerie qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis: 1 329 795€

Emprunt (s) sollicité (s) au C.A.M. (*) :

* **PRET COURT TERME** (pour TVA).....210 000€

- et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un Prêt Court Terme de 210 000 Euros, d'une durée de 2 ans. Remboursement du capital in fine ou par anticipation sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + 1.10 %.

- Taux plancher = marge. Frais de dossier ou commission d'engagement de 0.20 %

- 3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

- 4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

- 5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal,

Monsieur Sylvain LANFROY - Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité

- **Autres opérations financières :**

o **Travaux église – avances forfaitaires**

Le Maire expose que les entreprises, conformément aux termes de l'appel d'offres, demandent des avances sur travaux. Ces avances doivent être enregistrées dans un compte différent de celui des facturations de travaux réalisés. Le Maire propose de diminuer le montant du compte « travaux » et d'augmenter le montant du compte « avances ».

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
23 / 238 / 52	Avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisations	100 000,00	
23 / 2313 / 52	Constructions		100 000,00
	Total	100 000,00	100 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits comme ci-dessus, sur le budget de l'exercice 2022

o **Subventions** : le Conseil décide d'allouer la somme de 545€ à l'association des fêtes pour lui permettre de faire face aux dépenses directes des décorations de Noël.

(Installation des décorations de Noël : samedi 10 janvier matin pour les 3 sites. Démontage : le samedi 7 janvier matin).

o **Enfouissement réseaux Rue Bourlier Hubert**

Il convient de modifier le budget pour les sommes à verser concernant l'enfouissement des réseaux secs, rue Bourlier-Hubert n'ont pas été prévu dans le bon compte. Le Maire propose de corriger le budget : LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits comme ci-dessus, sur le budget de l'exercice 2022

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 21728 / 112	Autres agencements et aménagements de terrains		8 000,00
204 / 2041582 / 68	Autres groupements - Bâtiments et installations	8 000,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022

o **Travaux d'éclairage public**

La dépense relative aux travaux d'éclairage public est susceptible d'être plus élevée que prévu initialement. Il convient de prévoir l'éventuelle augmentation.

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 21728 / 112	Autres agencements et aménagements de terrains		4 000,00
204 / 2041582 / 66	Autres groupements - Bâtiments et installations	4 000,00	
	Total	4 000,00	4 000,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits comme ci-dessus, sur le budget de l'exercice 2022

- **Proposition « infinity » de JVS (intégrant Panneau Pocket)**

La Société JVS, fournisseur des logiciels de gestion et d'administration de la commune propose un nouveau contrat avec de nouvelles conditions financières et intégrant la prestation Panneau Pocket. L'ensemble permettrait de voir baisser le coût des logiciels annuels. La Commission des finances étudiera cette proposition afin de mesurer son intérêt.

- **Point travaux des groupes de travail : Lion d'Or, Eglise, Fleur / Environnement, modifications PLU et commissions**

- **Lion d'Or** : l'étude faisabilité est en cours avec l'architecte en concertation avec les utilisateurs actuels et futurs.
La Commission de sécurité du 7 décembre 2022 a rendu un avis négatif quant à la conformité de la sécurité incendie du Bâtiment. Les prescriptions seront connues prochainement. Le Maire propose que la levée de ces prescriptions soit faite dans le cadre du projet de rénovation du Bâtiment.
Réflexion à mener sur le stockage du contenu du Lion d'Or avant, pendant et après les travaux : il manquera un lieu de stockage sec. Les conseillers sont sollicités pour trouver une solution. Prévoir également le tri des livres de la bibliothèque.
- Eglise Saint Amand : les travaux avancés. La charpente est réparée. La maçonnerie est en cours, les vitraux du chœur sont déposés. Le groupe proposera une activité avec les tuiles anciennes et nouvelles aux habitants.
- Fleurissement et environnement : Le groupe réfléchit à modifier les plantations en jardinière pour en supprimer quelques-unes pour la gestion des arrosages (plantations en pleine terre). La question du « verdissement » de bordures et du cimetière est également à l'étude avec des tests envisagés. Les prestataires de tailles seront sollicités pour une consultation pour les travaux 2023.
- Modification du PLU : étude en cours qui devrait conduire à des simplifications.
- Travaux Rue Bourlier Hubert : bloqué temporairement par des négociations sur les tarifs de matériel d'éclairage public.
- Travaux Rue du Pont Mathieu et Chemin des prés à La Cense des prés, aidés par la communauté de communes 4CVS, en cours (suite aux inondations)
- Aménagements chemin du Ban et Rue des brûleries en cours de chiffrage avec 4CVS
- Deux projets sont également à l'étude en vue de les présenter à 4CVS : Caniveaux Chemin des postes et Trottoirs rue du Pont de l'église.
- Chemin d'Hénault avec l'Association Foncière : une réparation alternative au bitume est à l'étude pour en baisser le coût

- **Cotisation Fondation du Patrimoine**

Le montant de la collecte via la fondation du Patrimoine s'établit à 4.585 euros au 7 décembre 2022. Le Maire demande à chacun de se faire l'ambassadeur du projet, notamment auprès des entreprises qui vont clôturer leurs comptes au 31 décembre. Il signale qu'il est important de préciser que ces fonds contribuent à la préservation du patrimoine communal et non au clergé. C'est bien un projet laïque.

Le Concours organisé par la Fondation dans la Presse locale demandant aux lecteurs de voter pour leur projet de rénovation a porté Le projet de St Amand en deuxième place derrière l'église St Nicaise de Reims.

Le Maire propose que la commune adhère à la fondation du patrimoine. Le montant de la cotisation est de 120 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, adopte le versement de la cotisation

- **Projets éoliens**

Le **projet TOTAL-ENERGIES - Parc de Bermont** (près de la Ferme des Maîgneux, 8 éoliennes) entre dans la phase de l'enquête publique à compter de janvier 2023.

Le **projet EUROCAPE**, à l'intersection du chemin du Ban et de la RN44 sur le territoire d'Aulnay nécessite une convention pour l'utilisation du chemin du Ban. Des accords sont en cours d'élaboration avec l'Association Foncière.

Le Maire indique que conformément à la délibération prise, la Compagnie a décidé de ne pas projeter d'implanter d'éoliennes sur le territoire de Saint Amand, mais constate, qu'en étant sur le territoire d'Aulnay, les impacts seront le même. Un débat a lieu sur le bien-fondé de notre délibération. Le Maire demande aux conseillers de réfléchir à la question.

- **MOTION AMF**

L'association des Maires de France sollicite les communes pour adopter une motion pour faire entendre les communes sur le thème de : la Préoccupation des communes concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, ou sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Le conseil adopte cette motion à l'unanimité

LOCATION DE 3 PIECES SIS AU REZ DE CHAUSSEE (partie droite) DANS LE BATIMENT COMMUNAL SITUE AU 35 RUE DU NOCHET

Le Maire présente la demande de location du local libre au rez-de-chaussée (partie droite en entrant) dans le bâtiment situé au 35 rue du Nochet par Mme Sébille Lucie. Le Conseil Municipal,

- prend la décision de louer, pour usage commercial, les 3 pièces sises au rez-de-chaussée partie droite en entrant, du bâtiment communal situé au 35 rue du Nochet, d'une surface d'environ 60 m², à Madame Lucie Sébille.
- la présente location est consentie et acceptée pour une durée de 6 mois et prend effet au 01 février 2023. Reconductible par période de 3 à 6 mois par un avenant.
- fixe le loyer mensuel à 320 € auquel s'ajoute 80 € de charges de chauffage soit au total 400 € ; loyer révisé tous les ans en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE.
- donne tout pouvoir au Maire pour signer le bail.

- **Questions diverses / Informations / débats**

- o Le repas des aînés aura lieu le samedi 4 février 2022
- o Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 6 janvier à 18h30. Le Concours des couronnes se conclura à cette occasion.
- o Une réunion publique organisée par l'organisme LOSANGE aura lieu à St Amand le 1er février 2023 pour l'arrivée de la Fibre à chaque domicile.

La séance est levée à 23h15

